

SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° 15

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21

Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : Projet de
Charte
d'engagements
entre l'Etat, les
Collectivités
Territoriales et les
Partenaires Publics
à l'attention des
Associations du
Pays Basque.**

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 30 août 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ, JD BONNOME, MA THEBAUD, C. DUFOUR, J.DARRIGADE, C. DUPIN, M.LORDON, S.PUYO, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURTHE, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : G.ELGART (pouvoir à J.DOS SANTOS), A. LECHEVALLIER (pouvoir à C.DUPIN), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), UA DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), AM BARTHE (pouvoir à C.DUFOUR), A.VALOT (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCOQ), MJ ESPIAURE (pouvoir à JP CRESPO), C.ORDONNES (pouvoir à MJ ROQUES)

Secrétaire de séance : J.DOS SANTOS

Monsieur José Dos Santos, Adjoint, rappelle la genèse du Collectif Vie Associative Pays Basque, créé en 2015, animé par l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) dont l'objet est de décliner la politique publique nationale en matière de vie associative et de mettre en place un réseau d'acteurs de la vie associative sur le Pays basque, pour mutualiser les pratiques.

Chacun de ses membres se situe au même niveau :

- Etat
- Département des Pyrénées Atlantiques
- Communauté d'Agglomération Pays Basque
- Mairie d'Anglet
- Mairie de Bayonne
- Mairie de Biarritz
- Mairie de Bidart
- Mairie de Boucau
- GIP-DSU
- Profession sport et loisirs 64 (partenaire du DLA)
- Office Public de la Langue Basque

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le 6/9/19
et de la publication
le 6/9/19
u Maire,*



En particulier, les axes de travail, politiques et stratégiques, du collectif visent à mutualiser l'offre de formation des bénévoles sur le territoire et à adapter, pour le Pays Basque, les chartes des engagements réciproques signées entre l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et le mouvement associatif, pour les années 2019 à 2021.

Les règles de partenariat inscrites dans le projet de charte d'engagements entre l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires publics à l'attention des associations du Pays Basque, constituent des principes d'action partagés entre les trois parties dans l'intérêt des associations.

Les signataires de cette charte s'engagent, sous le regard des citoyens, dans une démarche partenariale visant à mieux encadrer la vie associative du Pays Basque et à intensifier leur coopération au service de l'intérêt général. L'Etat, les représentants des collectivités territoriales, les partenaires publics renouvellent et approfondissent ainsi la charte signée lors du centenaire de la loi de 1901 au niveau national.

Dans un premier acte, ce projet engage l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires publics vis-à-vis des associations du territoire, notamment en matière d'accompagnement, de conseil et de formation. A ce stade, il n'engage pas les associations elles-mêmes.

Cette démarche sera évaluée dans 3 ans, avec le projet d'inclure d'autres collectivités territoriales et de construire, dans un deuxième acte, une « charte des engagements réciproques » qui sera négociée avec le mouvement associatif.

Ce projet de charte Pays Basque a vocation à être une étape qui pourra permettre sa déclinaison :

- à un niveau départemental
- à des niveaux municipaux pour toutes les mairies souhaitant mettre en place une charte municipale d'engagements envers les associations.

Dans une démarche commune, chaque collectivité territoriale et chaque partenaire public propose le projet de Charte à la validation de son conseil municipal ou de son instance décisionnelle.

Enfin, la signature de la Charte par la Préfecture, la Sous-Préfecture et les Elus du territoire interviendra dans le courant du dernier trimestre 2019.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer, en temps voulu, ce projet de Charte d'engagements entre l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires publics à l'attention des associations du Pays Basque.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . Valide le projet de Charte d'engagement entre l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires publics à l'attention des associations du Pays Basque,
- . Autorise Monsieur le Maire à signer, en temps voulu, cette Charte.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 5 septembre 2019
Le Maire
Francis GONZALEZ

